

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 24 SEPTEMBRE 2014

Présents : M. Jean-Pierre CHATELAIN - M. Laurent DUCHATEAU – Mme. Isabelle PERRON-BEAUCLAIR - M. Pascal LAMOTTE - M. Christophe ROULAND - Mme Lydie CRESPIEN - M. Christophe MORLET - Mme Adeline POILVET - M. Hervé BOULENGER - M. Philippe GARRIC - M Bruno LOUIS - Mme. Alexia LEROY - Mme Joëlle LE MOULEC - M. Jean-Claude MELLARÉ.

Absents excusés : M Thierry PAIMPOL donne pouvoir à M. Pascal LAMOTTE,

Secrétaire de séance : Hervé BOULENGER

Début de la séance 20h.

Le Compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant une demande de subvention exceptionnelle. ***Demande d'ajout accordée à l'unanimité.***

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire procède à la lecture du courrier reçu en Mairie de M. PRIEUR président de l'APFPE « Association Parentale de Financement des Projets de l'École »

Après avoir réglé l'achat de cartes réseaux pour les ordinateurs portables offerts à l'école et l'achat d'une cuisinière induction dans le cadre des activités périscolaires, l'association demande une subvention exceptionnelle afin d'organiser un après-midi de Noël pour les enfants de l'école.

Monsieur GARRIC se demande si l'achat de fournitures pour l'école et les activités périscolaires incombe à une association de parents d'élèves. Il estime que c'est plutôt à la Mairie de faire ces achats. Monsieur GARRIC ajoute que si la Mairie devait participer financièrement cette fois-ci, il serait bon de rappeler néanmoins au président de cette association qu'à l'avenir toute demande de subvention à la Mairie devra être précédée d'une information.

M DUCHATEAU explique qu'auparavant il n'y avait pas de subventions accordées à cette association.

M ROULAND confirme et explique que l'association bénéficie déjà de l'aide logistique de la commune de Boissey, les communes affiliées elles versent une petite participation. Il précise par ailleurs que la situation financière de l'association en juin dernier était excédentaire de 3 000 euros avec toutefois une facture de 2 000 euros à régler auprès de l'école de musique.

Mme POILVET pense qu'il faudrait recadrer la situation et définir correctement le partenariat APFPE et Mairie.

De plus la commune a déjà participé financièrement à l'installation de la cuisinière, M GARRIC souhaite qu'on le précise également au président.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

→ accorde une subvention exceptionnelle de 100 € à APFPE.

Un courrier de notification sera envoyé prochainement au président.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE :

- Budget communal

Le comité des fêtes demande une subvention exceptionnelle suite à l'achat d'une sono pour la mairie.

Subvention exceptionnelle de 348.13€

- 348.13€ au chapitre 022 / + 348.13€ au compte 6574

Lors de la réalisation du budget les annuités du SIEGE n'ont pas été incluses au compte 16, elles s'élèvent à 1 482.56€ pour l'année 2013.

-1 482.56€ au chapitre 022

021 1 482.56€ /023 1 482.56€

+ 1 482.56€ au compte 168758

- Budget assainissement

Une relance de facture datant de février 2013 est arrivée en mairie courant juillet.

Cette facture concerne une solution alternative à l'épandage des boues (traitement et transport), elle n'a pas été prise en compte lors de l'élaboration du budget.

Etant donné le budget en suréquilibre de l'assainissement, il est possible d'ouvrir des crédits au compte 6156 – maintenance – chapitre 61 services extérieurs pour un montant de 7 893.60€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

→ *Approuve la décision modificative.*

MODIFICATION COMMISSIONS :

Monsieur le Maire procède à la lecture du courrier de démission de M PAIMPOL Thierry. En effet il souhaite démissionner de certaines commissions.

Etant le vice président de la commission communication, il est nécessaire de nommer un nouveau président.

Après un tour de table essayant des refus notamment celui de M GARRIC qui estime que faisant partie de l'équipe qui n'a pas été élue il n'a pas à être « le moteur d'une commission » que cette mission incombe à l'équipe gagnante, c'est Mme LEROY qui prend la vice-présidence.

Monsieur le Maire déplore que seul deux membres de la commission de communication se soient investis jusqu'à ce jour, à savoir Madame LEROY et Monsieur GARRIC.

M LOUIS intègre également la commission communication, il exprime son mécontentement face à l'absence de réunions depuis le début du mandat. M CHATELAIN, explique que si les réunions de commissions n'évoluent pas il les provoquera.

M GARRIC souhaite intégrer la commission travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

→ *accepte les modifications des commission*

REGIE DE RECETTES RESTAURANT SCOLAIRE :

Afin de mettre en place le prélèvement automatique dans le cadre de la régie de recettes du restaurant scolaire il est nécessaire de modifier la régie existante datant du 1^{er} mars 1985. La régie doit autoriser le paiement en chèque, numéraire et par prélèvement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

→ *Approuve la modification de la régie*

RACHAT PARCELLE AB 133 :

Monsieur le Maire procède à la lecture du courrier de l'EPF concernant l'achat de la parcelle cadastrée AB n°133 au 6 novembre 2014, pour un montant de 83 388.20 € TTC.

La dépense est inscrite au budget 2014.

Monsieur GARRIC s'interroge sur le motif du refus de l'EPF d'accorder un délai d'un an supplémentaire pour payer cette parcelle dont l'acquisition a été actée par l'ancienne municipalité en 2009.

Monsieur MÉLLARÉ précise que ce refus a été justifié par l'absence de projet de la municipalité sur cette parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

→ *Approuve le rachat conventionnel de la parcelle expirant le 6 novembre 2014.*

→ *Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cet achat.*

QUESTIONS DIVERSES :

- **RENTRÉE SCOLAIRE :** M le Maire explique que la rentrée s'est globalement bien passée, il y a encore des mises au point à faire sur l'organisation des nouveaux rythmes scolaires. Il énumère les activités et M DUCHATEAU explique qu'il y a un taux de participation de 69 % pour le TAP (temps d'activité périscolaire)
- **SIEGE 27 :** M le Maire informe l'assemblée qu'à partir d'avril 2015 les lampes à vapeur de mercure seront interdites. La commune en possède 71. Le SIEGE nous propose une opération peu coûteuse à 7 000TTC pour le remplacement de ces lampes et support au lieu de 42 300 € TTC. Opération réalisable à ce prix si elle est contractée en 2014. La commune peut mandater la moitié de cet investissement en 2014 et prévoir l'autre moitié au budget 2015.
- **LOGEMENT COMMUNAL :** Monsieur le Maire explique que Mme BASSIÈRE locataire au 11 rue du Froc a donné son préavis. M LEPILLER et M BEAUCLAIR sont candidats pour la location de ce logement. Après étude des dossiers, c'est la candidature de M BEAUCLAIR qui a été retenue par M le Maire, l'ensemble du conseil approuve ce choix.

- ASSOCIATION DE GYM DU CANTON DE BOURGTHEROULDE : Monsieur le Maire informe l'assemblée de la dissolution de cette association. Il n'y a donc plus de séances à Boissey, les membres de l'association se sont affiliés à une autre association qui dispense les cours à Bosc-Roger en Roumois.

- LE 26 AOUT 2014 :
La Mairie à reçu un courrier de M BOARDMAN, un des 14 survivants du régiment qui à libéré Boissey. il remercie la municipalité pour l'accueil reçu et fait part de son émotion lors de cette journée commémorative.

REMERCIEMENTS : Le secours populaire et le secours catholique nous on fait parvenir leur remerciement suite au versement de la subvention accordée par le conseil municipal.

- VOLS À BOISSEY : M le Maire signale que plusieurs administrés ont été victimes de cambriolages et visites nocturnes dans leurs abris durant les 3 dernières semaines. Certains riverains remettent en cause l'absence d'éclairage public de minuit à 4h du matin. La Station d'épuration a également été visitée et 2 panneaux de grillage rigide ont été volés.

-
- Le 23 NOVEMBRE 2014 : l'association ACTE organise un loto et repas choucroute.

- SALLE SAINT JEAN : M CHATELAIN revient sur la visite de la salle organisée samedi 20 septembre avec les membres du conseil, il demande l'avis du conseil quant à une possible occupation de cette salle pour les activités des associations et de l'école moyennant un loyer annuel. Messieurs GARRIC et LOUIS s'opposent totalement à ce projet et demandent s'il n'est pas préférable d'investir les deniers communaux pour réhabiliter la salle communale allée des Loisirs. M. le Maire explique que la salle communale actuelle se dégrade très vite et pose la question de la sécurité des locaux à court terme. Aussi la salle Saint Jean est plus grande et proche du centre de la commune facilitant ainsi l'accès aux membres des associations et aux enfants. M GARRIC met en avant le manque de projets à moyen et long terme de l'équipe en place. S'en suit un débat sur les différents achats de la commune par l'ancien conseil et notamment celui de la Mairie annexe.

- Mme PERRON distribue les invitations pour le repas des seniors le 9 novembre prochain et explique sommairement l'organisation de la journée. Mme CRESPIN demande si les personnes qui ne peuvent pas y participer peuvent recevoir un colis. Les avis sont partagés.

- M ROULAND signale la vitesse excessive rue des Abeilles et demande une modification de la signalisation au sol.

Fin de la séance 22h30